



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES LUGE DEVALE

RISOUL LABELLEMONTAGNE,

SAS au capital social de 3.000.000 euros

RCS Gap N°802 124 719

Chalet d'accueil Risoul 1850 05650 RISOUL

Siège social : 161, voie Champollion – Alpespace – 73800 Francin

TVA Intracommunautaire : FR 12 802 124 719

N° TEL : 04 92 46 07 51 N° FAX : 04 92 46 00 75

Adresse mail : contact.risoul@labellemontagne.com

Responsabilité Civile Allianz n°48094110

87 Rue de Richelieu. 75002 PARIS

Ci-après dénommée la « SOCIETE »

GENERALITES

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « TITULAIRE » ou le « CLIENT ») de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des TITRES de « Luge Dévale » donnant l'accès à la Luge Dévale (luge sur rail) de Risoul 1850.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

La langue des documents contractuels est le Français.

ACHAT – INFORMATIONS PREALABLES

L'acquisition d'un TITRE Luge Dévale implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « TITULAIRE » ou le « CLIENT ») de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au TITULAIRE de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics disponibles aux points de vente de la SOCIETE, et sur le site internet <https://risoul.labellemontagne.com>) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. La SOCIETE ne peut être tenue pour responsable du choix du TITULAIRE. Aucune réclamation ou remboursement ne sera possible après l'achat.

ACHAT PAR INTERNET

L'achat d'un TITRE Luge Dévale peut s'effectuer sur le site risoul.labellemontagne.com

Les commandes de cette activité peuvent être réalisées en ligne jusqu'au jour J. Le Client reçoit un e-mail qu'il devra présenter avec sa carte d'identité à la billetterie de la Luge Dévale. Le Client peut également charger son TITRE sur une Carte Forfait déjà en sa possession. Dans ce cas, il pourra présenter la Carte Forfait chargée du TITRE directement au conducteur de la Luge Dévale.

SUPPORT

Les TITRES Luge Dévale sont délivrés sur des supports « PAPIER » numérotés et accompagnés d'un ticket de caisse-reçu reprenant les données essentielles de la transaction. Les TITRES peuvent également être délivrés sur des Cartes Forfait (cartes à puce rechargeables), numérotées et accompagnées d'un DUPLICATA (mention du numéro de Carte Forfait, etc.), éventuellement associés à un forfait de ski ou vtt.

TITRE LUGE DEVALE

Toute personne désirant accéder à la Luge Dévale (luge sur rail) doit être titulaire d'un TITRE « Luge Dévale » ou d'un titre valant l'accès à la Luge Dévale. Le TITRE donnant accès à la Luge Dévale n'est assorti d'aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Pour les ventes en billetterie, la période de validité du TITRE Luge Dévale, indiquée sur celui-ci, correspond aux saisons et période d'ouverture telles qu'affichées à la billetterie Luge Dévale de la SOCIETE, sous réserve des conditions météorologiques/d'enneigement.

Pour les ventes en ligne, la période de validité du TITRE Luge Dévale est indiquée sur la page : risoul.labellemontagne.com/fr/ete/luge-devale/ en été et sur la page : <https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/activites/luge/> en hiver.

Le TITRE Luge Dévale y donnant droit doit être conservé par son TITULAIRE jusqu'à son embarquement, afin de pouvoir être présenté et remis à l'agent de la SOCIETE chargé de l'embarquement. Il est recommandé au TITULAIRE de conserver le ticket de caisse-reçu, justificatif de la transaction, qui lui est remis à l'achat.

Le TITRE Luge Dévale est réputé utilisé lors du passage à la Luge Dévale. Il doit être consommé pendant la période de validité, soit pendant la saison en cours au moment de l'achat. Seules les informations telles que transcrites sur le ticket de caisse-reçu ou email de commande font foi.

CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS

Les catégories de clientèle, types de domaines et tarifs publics de vente des TITRES sont affichés aux points de vente de l'OPERATEUR, et disponibles sur demande. Les principaux tarifs figurent également sur le site risoul.labellemontagne.com. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ou gratuités applicables ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatif ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du TITRE à délivrer. Les justificatifs de réduction sont conservés par l'OPERATEUR conformément aux termes de la Politique de Protection des Données.

PERTE OU VOL DU TITRE

ATTENTION : Tout TITRE Luge Dévale PERDU ou VOLE ne sera ni remboursé, ni remplacé. Tout carnet de TITRES Luge Dévale délivré, même utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit TITRE.

REMBOURSEMENT

Tout TITRE délivré qui aurait été utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit TITRE. Ceci est valable pour les TITRES achetés en billetterie comme en ligne sur risoul.labellemontagne.com.

CONTROLE

Le TITRE doit être présenté et remis lors de chaque montée dans la Luge Dévale à l'agent de la SOCIETE. Toute personne utilisant la Luge Dévale sans TITRE, ou munie d'un TITRE non conforme, sera passible de poursuites.

MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la SOCIETE, soit en espèces euros, soit par carte bancaire acceptée par la SOCIETE (Eurocard, Mastercard, Visa) ou par chèques-vacances ANCV à hauteur de 50% du montant total de la transaction.

L'achat ou rechargement via internet s'effectue en se connectant à l'adresse du site internet risoul.labellemontagne.com ou par l'application « Risoul Labellemontagne ». Le titre est chargé sur la carte forfait. En conservant cette carte forfait, le TITULAIRE accède au rechargement direct pour un prochain achat.

INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA LUGE DEVALE- MODALITES DE RECLAMATION – REGLEMENT DES LITIGES

En cas d'interruption du service de la Luge Dévale, les Titulaires d'un TITRE unique Luge Dévale délivré le jour-même pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif des installations supérieur à une demi-journée et jusqu'à la fin du jour concerné ; la mise en œuvre de ce dédommagement étant validée en fin de journée.

Le TITULAIRE pourra dans ce cas bénéficier sur justificatif (production du ticket de caisse-reçu) :

- d'un avoir en TITRE(S) Luge Dévale
- d'un remboursement du TITRE

Le TITULAIRE ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant ce dédommagement.

Seuls les TITRES ayant été acquis et réglés par leur TITULAIRE directement auprès de la société en billetterie ou sur risoul.labellemontagne.com peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci.

Le CLIENT fera parvenir sa demande via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/contact/>. Toute réclamation doit être adressée à RISOU Labellemontagne dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : RISOU Labellemontagne, Chalet d'accueil – Risoul 1850 - 05600 RISOUL.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, le CLIENT a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

1/ Respect des mesures et règles sanitaires

La SOCIETE/l'OPERATEUR a mis et met en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires, et communique sur les mesures d'hygiène correspondantes. Tout TITULAIRE/CLIENT/USAGER est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires, susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières, ...).

CONDITIONS D'ACCES – REGLES DE SECURITE ET RESPECT DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

L'âge minimum pour être passager à bord de la Luge dévale est de 3 ans, à condition d'être accompagné d'un adulte. Ceci est valable pour tout enfant âgé de 3 à 14 ans.

La taille minimum pour être conducteur de la Luge Dévale est de 1m40.

Les personnes qui ne peuvent pas se tenir correctement sur la luge en raison de déficiences physiques, mentales, etc. ou qui ne peuvent pas la manœuvrer correctement se verront refuser l'accès à la piste pour des raisons de sécurité, en application des dispositions normatives de références. Si nécessaire, l'utilisation de l'installation n'est autorisée qu'à une personne accompagnée d'un expert ou d'une personne de confiance qui endosse alors la responsabilité de l'USAGER.

En raison du mode d'exploitation défini, les personnes ayant des problèmes de santé susceptibles d'avoir un effet négatif sur une pratique d'une activité de luge sur rails ou les femmes enceintes ne sont pas autorisées à utiliser l'installation.

L'USAGER ne devra en aucun cas être sous l'emprise de l'alcool, drogues ou substances pouvant altérer sa perception et/ou son comportement.

Tout TITULAIRE/USAGER d'un TITRE Luge Dévale est tenue de respecter les règles de sécurité relatives au transport par luge sur rail, notamment le règlement d'exploitation et les conditions générales d'utilisation affichées à la billetterie de la Luge Dévale, ainsi que les pictogrammes les complétant, et de se conformer à toutes les instructions et consignes données par le personnel de SOCIETE sous peine d'engager sa responsabilité.

Il est responsable de sa propre vitesse, du respect des distances de sécurité, et d'assurer l'anticollision avec les usagers précédant. L'usager qui vient à heurter le lugeur précédent répond de tout dommage qui en résulte. Dans une telle situation, il doit se présenter et s'identifier auprès du personnel de la Luge Dévale.

Les principales consignes sont notamment :

- La personne de plus grande taille prend toujours place à l'arrière de la luge.
- Les **vêtements flottants** (ceintures, écharpes, lacets, caquettes etc.) sont **interdits** sur le parcours de la luge sur rail, et les **cheveux longs** devront être **attachés** afin de ne jamais gêner ou bloquer le fonctionnement de la luge.
- Ne pas démarrer tant que le feu est rouge. (à supprimer, car le départ de luge est piloté par le conducteur RM depuis une pédale non accessible à l'usager)
- Attacher sa ceinture et la conserver sur l'ensemble du parcours.
- Respecter une distance de sécurité d'au moins 25 mètres entre chaque luge, 50 mètres minimum en cas d'averses et/ou givre.
- Ne pas se retourner, se coucher, ni se mettre à genoux.
- Ne jamais toucher la piste : les mains sont placées en permanence sur les manettes de freins ou les poignées.
- Rester maître de sa vitesse ; entrer en collision avec d'autres véhicules est strictement interdit, y compris à l'arrivée.
- Freiner à temps et réduire sa vitesse en fin de piste avant d'accéder à la bande de freinage.
- Ne pas effectuer la descente trop lentement, arrêt sur la piste interdit, sauf en cas d'arrêt d'urgence.

L'achat d'un TITRE Luge Dévale vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes et des Conditions Générales d'Utilisations, affichées à la billetterie de la Luge Dévale et sur le site internet risoul.labellemontagne.com

PERTE D'EFFETS PERSONNELS

La SOCIÉTÉ décline toutes responsabilités en cas de perte ou chute d'effets personnels dans les gares, les véhicules et sur l'ensemble du circuit de la Luge Dévale. Les **CLIENTS sont invités à ne conserver sur eux aucun équipement/ matériel/ effet personnel susceptible de chuter**. En cas de chute d'un effet personnel, il est strictement interdit de se rendre à proximité des rails, il faut en informer le personnel exploitant afin que ces derniers puissent organiser la récupération de cet effet personnel.

PREJUDICE MATERIEL OU PHYSIQUE

En cas de préjudice matériel ou physique intervenu sur la Luge Dévale, le TITULAIRE doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de la SOCIETE et remplir la déclaration d'accident.

EXCLUSION

En cas de fraude ou de tentative de fraude, d'inobservation des consignes, de non-respect du règlement d'exploitation et des conditions générales d'utilisation, la SOCIETE se réserve le droit d'interdire aux contrevenants l'accès à la Luge Dévale.

Le contrevenant qui ne respecte pas les conditions et les consignes de sécurité mentionnées ci-dessus s'expose à voir sa responsabilité engagée.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

PRISES DE VUES AUTOMATISEE

Il est porté à la connaissance des clients que les installations sont équipées de systèmes de captation automatique d'images (webcams et/ou système de prise de vue ludique et/ou système de vidéosurveillance). Les images / vidéos générées sont conservées pour une durée d'un an.

Les images de vidéosurveillance sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est prévu conformément à l'article 10V de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et à son décret d'application n° 96 976 du 17 octobre 1996.

Prises de vue ludiques

L'installation est équipée d'un dispositif de prise de vues : sur l'écran de présentation des photos de la Luge Dévale, les prises de vues des 6 dernières descentes restent affichées, avec possibilité de commande et récupérer la photo de sa descente. Les photos générées non imprimées sont conservées pendant 3 jours, tandis que les photos qui auront fait l'objet d'une impression sont conservées pendant 30 jours. L'intéressé peut, s'il le souhaite, faire supprimer les photos / vidéos sur lesquelles il s'avère identifiable, sur simple demande auprès de l'OPERATEUR. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'OPERATEUR ou ses partenaires éventuels, conformément à la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessous. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE ou à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@labellemontagne.com

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par l'OPERATEUR pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE, applicable à l'OPERATEUR, est disponible à l'adresse suivante : www.labellemontagne.com/fr/protection-des-donnees.

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données accessible ci-dessus.

Responsable des traitements : RISOU Labellemontagne

Délivrance des titres de transport et fourniture de produits et services.

Statistiques de vente, prévention et lutte contre la fraude et relation CLIENT (questionnaire de satisfaction et offres personnalisées) et contrôle d'accès.

Le Directeur de site : Didier MANCHON

Mise à jour le 03/07/2025



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

RISOUL LABELLEMONTAGNE

Etablissement principal : Châlet d'accueil 05600 RISOUL 1850

N° TEL : 04 92 46 07 51

Adresse mail : contact.risoul@labellemontagne.com

SAS au capital social de 3.000.000 €

RCS GAN° 802 124 719

Responsabilité Civile ALLIANZ N° 61402706

N° TVA Intracommunautaire : FR 12 802 124 719

Enregistrée à l'ORIAS en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 19008696 (www.orias.fr).

CI-après dénommée la « SOCIETE » OU « OPERATEUR »

GENERALITES

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « TITULAIRE » ou le « CLIENT ») de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques « TITRES » donnant l'accès au Domaine de Risoul - La Forêt Blanche et valable exclusivement sur la saison hivernale 2024 - 25, la saison estivale 2025, et régissent les relations entre la SOCIETE exploitant les remontées mécaniques des domaines skiables de Risoul et Vars.

Tout titre donne accès durant sa période de validité à la libre circulation sur tout ou partie des remontées mécaniques exploitées par la société Risoul Labellemontagne. Le domaine relié de la forêt Blanche inclut les domaines de Vars et de Risoul. La responsabilité de Risoul Labellemontagne ne saurait être recherchée si un accident survenait sur un appareil ne faisant pas partie de son domaine d'exploitation.

TITRES

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques doit être titulaire d'un TITRE. Les TITRES dont la durée est supérieure à la durée la plus courte sont strictement personnels, incessibles et intrasmissibles. Tout TITRE donne accès, durant sa période de validité, à la libre circulation sur tout ou partie des remontées mécaniques exploitées par la SOCIETE, et pour certains d'entre eux, à tout ou partie des remontées mécaniques de la Forêt Blanche (Espace comprenant les domaines de Risoul et VARS, ce dernier exploité par la SEM SEDEV), selon l'étendue du domaine skiable pour lequel il a été émis, résultant du Titre de Transport choisi et du calendrier d'ouverture des remontées mécaniques).

Certaines remontées mécaniques sont toutefois susceptibles d'être fermées, avec ou sans préavis, notamment pour des raisons liées à l'enneigement, météorologiques, sonitiques ou résultant de mesures d'économie d'énergie. La SOCIETE ne garantit pas l'ouverture quotidienne de toutes les remontées mécaniques qu'elle exploite.

Des restrictions d'accès, liées par exemple à l'âge ou à la condition physique du TITULAIRE, ou encore aux équipements utilisés par le TITULAIRE peuvent par ailleurs s'appliquer à certaines remontées mécaniques. Ces restrictions, le cas échéant, peuvent être consultées sur <https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/domaine-skiable/>.

Il appartient au TITULAIRE de s'assurer qu'il n'est pas concerné par une restriction d'accès. Le TITULAIRE concerné par une restriction d'accès se verra refuser l'accès à la remontée mécanique en cause, sans que ni lui ni la personne ayant acheté le Titre de Transport utilisé par ce TITULAIRE ne puisse prétendre à quelque dédommagement que ce soit.

Les Titres de Transport ne confèrent à leurs Titulaires aucun accès prioritaire à quelque remontée mécanique que ce soit.

Les secteurs de validité des TITRES sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de l'OPERATEUR et sur le site risoul.labellemontagne.com, sous réserve de l'évolution des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le TITULAIRE utilise un Titre de Transport lui donnant accès aux remontées mécaniques du grand domaine de la Forêt Blanche, exploité par Risoul Labellemontagne et la SEM SEDEV et doit effectuer son premier passage de la journée aux bornes d'accès d'une remontée mécanique exploitée par la société auprès de laquelle le Titre de Transport a été acheté.

Le TITRE doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout contrôle. Le TITRE est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours, n'est ni repris, ni échangé, comme tous les produits annexes. Les forfaits multi-jours (2 jours et plus) s'entendent en jours consécutifs, sauf précision contraire. Seules les informations contenues dans la puce du support, telles que transcrites sur le justificatif d'achat reçu et conservées par le logiciel de gestion ont foi.

La SOCIETE, en sa qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance, propose également au Client un contrat d'assurance « Assur Glisse » ou « Assur Glisse Saison » en complément de l'achat du Titre. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables directement sur le site : www.orianclickeineige.com/. Les forfaits horaires ne sont pas sécables (forfaits à usage unique).

ACHAT – INFORMATIONS PREALABLES

L'acquisition d'un TITRE implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le « CLIENT » ou le « TITULAIRE » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au CLIENT de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics affichés aux points de vente de l'OPERATEUR et sur <https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/tarifs/tarifs/>) et de sélectionner le plus adapté pour lui.

Le CLIENT est informé que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne risoul.labellemontagne.com, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet. L'OPERATEUR ne peut être tenu pour responsable du choix du CLIENT.

Aucune réclamation ou remboursement à ce TITRE ne sera possible après l'achat.

L'information relative aux émissions de CO2 générées par l'activité de transport des CLIENTS est disponible en ligne via le lien suivant :

<https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/ski-snowboard/securite-et-environnement/>

SUPPORT – CARTE FORFAIT

Les TITRES sont délivrés sur des Cartes Forfaits (cartes à puce rechargeables), numérotées et accompagnées d'un DUPLICATA (mention du numéro de carte forfait, de l'assurance, etc.). Cette Carte Forfait, réencrochable, d'un montant de 2 €, est réutilisable dans la limite d'une durée de garantie de 2 ans à compter de la date de délivrance. La garantie consiste en la délivrance d'une carte forfait en remplacement du support défectueux. Elle s'applique sous réserve d'une utilisation normale du support.

Certains TITRES particuliers sont délivrés sur des cartes forfait non-rechargeables également accompagnés d'un justificatif. Les cartes forfait non-rechargeables doivent être conservés.

ATTENTION : il est demandé au TITULAIRE d'un TITRE de conserver le DUPLICATA afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'OPERATEUR à l'appui de toute demande, notamment de réédition en cas de perte ou de vol (voir conditions ci-après) où il sera OBLIGATOIRE.

ACHAT OU RECHARGEMENT PAR INTERNET

L'achat de forfaits à distance ou de rechargement s'effectue en se connectant à l'adresse du site internet risoul.labellemontagne.com. Le forfait est chargé sur la carte forfait. En conservant cette carte, le TITULAIRE a la possibilité de procéder au rechargement pour un prochain achat. Les conditions d'utilisation du site ainsi que les conditions particulières de vente en ligne sont disponibles à l'adresse web ci-avant.

TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE

Les Titres de Transport dont la durée est supérieure à la durée de validité la plus courte commercialisée pendant la saison hivernale sont strictement personnels et ne peuvent être prêtés ou cédés, à titre onéreux ou gratuit, à quelque tiers que ce soit. Tout Titre de Transport ayant fait l'objet d'une telle cession ou mise à disposition est considéré comme invalide.

CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS

Les catégories de clientèle, types de domaines et tarifs publics de vente des TITRES sont affichés aux points de vente de l'OPERATEUR, et disponibles sur demande. Les principaux tarifs figurent également sur le site risoul.labellemontagne.com. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ou gratuités applicables ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatif ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du TITRE à délivrer. Les justificatifs de réduction sont conservés par l'OPERATEUR conformément aux termes de la Politique de Protection des Données.

Pour les forfaits « SAISON », les forfaits « ENFANT » (jusqu'à 4 ans inclus), les forfaits « 6 jours et plus » et les catégories particulières, l'enregistrement de la photographie du TITULAIRE est obligatoire (photo récente, de face, sans lunettes ni couvre-chef). Cette photographie sera conservée par l'OPERATEUR dans son système informatique de billetterie pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du TITRE, ainsi qu'à des fins de contrôle, durant la saison, sauf opposition formulée par le TITULAIRE dans les formes prévues ci-dessous (cf. « Protection et Traitement des données à caractère personnel »).

PERTE OU VOL DU TITRE

En cas de perte ou de vol, et dès lors que le TITULAIRE est en mesure de présenter le TICKET-DUPLICATA qui lui a été délivré au moment de l'achat de son TITRE, le forfait pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 7 € (frais de traitement). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée. Tout TITRE ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol par son TITULAIRE auprès de la SOCIETE sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès aux remontées mécaniques. Tout blocage est définitif et immédiat. Le temps restant à consommer sur le TITRE d'origine fera l'objet de l'émission d'un TITRE spécifique de remplacement.

ATTENTION : tout TITRE perdu ou volé pour lequel le CLIENT ne peut produire le TICKET-DUPLICATA sera ni remboursé, ni remplacé.

REMBOURSEMENT – ASSURANCE

Avec la formule « Annulation libéré », incluse dans tous les forfaits Séjours 2 jours et plus (hors forfait saison), et sous réserve qu'il ait été acheté au tarif public en caisses ou en ligne sur le site risoul.labellemontagne.com, le TITRE peut être annulé jusqu'au jour même de la validité, avant 10h le matin ; dans ce cas, le forfait sera remboursé. Lors de l'annulation, le remboursement sera minoré de 3 euros de frais de gestion, après contrôle de sa non-utilisation. Le remboursement sera effectué sur simple demande à la SOCIETE, sur place, par courrier à l'adresse ci-dessous, ou en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/annulation/>

En cas d'annulation validée d'un des forfaits achetés dans le cadre d'un Pack Famille, l'ensemble des forfaits non annulés sera revalorisé au tarif Public individuel non remisé.

Tout autre TITRE délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle du TITULAIRE, et ce quelle que soit la durée de validité du dit TITRE.

Les TITRES de transport à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison d'hiver en cours : au-delà, ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, même partiel, ni à un report de validité.

Il est possible de couvrir ce type de risque ainsi que les secours sur pistes par des assurances spécifiques. Notamment, le TITRE peut être vendu avec une assurance couvrant les secours sur pistes, au moment de l'achat du TITRE (cf. conditions en points de vente). Tous renseignements à cet effet sont disponibles aux points de vente.

CONTROLE – ABSENCE, FRAUDE OU NON CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POULE

Le client doit être porteur de son TITRE durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Le TITRE doit être présenté lors de chaque contrôle.

L'absence de TITRE, l'usage d'un TITRE de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté, feront l'objet :

- soit d'un versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un TITRE un jour tarif public pratiqué par l'OPERATEUR (articles L 342-15, R 342-19 et R342- 20 du Code du Tourisme). Dans le cas où le versement n'est pas effectué au moment de l'infraction, il y est ajouté des frais de dossiers d'un montant de 50 €
- soit de poursuites judiciaires.

L'OPERATEUR se réserve le droit de suspendre toutes promotions ou avantages auprès des personnes ayant fraudé. Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces

justifiant des avantages tarifaires accordés au TITULAIRE d'un titre de transports à tarif réduit ou gratuit. Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à son propriétaire.

MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la SOCIETE, soit en espèces euros, soit par carte bancaire acceptée par la SOCIETE (Eurocard, Mastercard, Visa, American Express) ou par chèques-vacances ANCV ou ANCV E-connect dans la limite de 50% du montant total de la commande. Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité sera exigée.

L'achat ou rechargement via internet s'effectue en se connectant à l'adresse du site internet risoul.labellemontagne.com ou par l'application « Risoul Labellemontagne ». Le titre est chargé sur la carte forfait. En conservant cette carte forfait, le TITULAIRE accède au rechargement direct pour un prochain achat.

L'haque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente (duplicata) sur lequel est inscrit : n° de support, titre, durée de validité, date et montant. Le justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande ou réclamation.

FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE – MODALITES DE RECLAMATIONS

Seuls les TITRES ayant été acquis et réglés au tarif public directement par le CLIENT aux points de vente et sur les sites de vente en ligne de l'OPERATEUR, peuvent donner lieu à un dédommagement par la SOCIETE, dans les conditions ci-dessous mentionnées lorsqu'elles sont réunies.

Seul un arrêt complet et consécutif de plus d'une journée et de plus de soixante pour cent (60%) des remontées mécaniques du domaine skiable de Risoul 1850 peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le CLIENT titulaire d'un TITRE d'une durée de un (1) à quinze (15) jours (hors forfaits saison), sur présentation du TITRE correspondant.

Le CLIENT fera parvenir sa demande via le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/contact/>. Ce dédommagement qui s'applique ou(x) seul(s) jour(s) concerné(s) par l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques, peut prendre l'une des formes suivantes, au choix du CLIENT :

-Soit une prolongation immédiate de la même durée que celle concernée par l'interruption

-Soit l'obtention d'un avoir sous forme de forfait journée à utiliser avant la fin de la saison d'hiver en cours

-Soit un remboursement différé (ou plus tard au 31 mai 2025) égal à la différence entre le prix du forfait acquitté par le client et le prix du forfait existant pour la durée réellement skiée par celui-ci du fait des fermetures et interruptions de service.

Cas particulier de la fermeture de la saison Risoul-Vars

Il est explicitement stipulé que le pourcentage d'arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques mentionné ci-dessus et ci-dessous est calculé sur les remontées mécaniques du domaine skiable de Risoul 1850, et non sur l'ensemble des remontées mécaniques du domaine skiable de la Forêt Blanche.

Dans le cas d'une fermeture de la saison Risoul 1850 - Vars de plus d'une journée, le dédommagement que le TITULAIRE d'un TITRE donnant accès aux remontées mécaniques de l'ensemble du Domaine de la Forêt Blanche pourra se voir octroyer sera égal à la différence entre la prix payé par le client rapporté au nombre de jours d'accès auquel il donne droit, et la valeur du forfait journée proposé à la clientèle ce(s) jour(s)-là.

Le CLIENT ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi. Pour l'octroi de ce dédommagement, les pièces justificatives (duplicata, commande, etc.) accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées aux points de vente ou envoyées à l'OPERATEUR dans les 30 jours suivant l'interruption des remontées mécaniques. Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du TITRE concerné.

La responsabilité, le cas échéant, en termes de transport par remontées mécaniques ou de préparation des pistes est directement liée à celle de l'exploitant du domaine sur lequel le skieur évolue et non pas de la Société auprès de laquelle il a contracté le titre de transport (se référer au détail et coordonnées des Sociétés Exploitantes respectives").

Toute réclamation la concernant doit être adressée à RISOUL Labellemontagne dans un délai de 30 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : RISOUL Labellemontagne, Châlet d'accueil - Risoul 1850 - 05600 RISOUL ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/contact/>.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans le délai d'au minimum 60 jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de celle-ci), le CLIENT a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : webgate.ec.europa.eu/odr/

Ces clauses de dédommagement ne s'appliquent pas pour les TITRES acquis par le CLIENT aux points de vente, ayant bénéficié de l'application de tarifs remisés institués dans le cadre d'une limitation du fonctionnement des remontées mécaniques.

RESPECT DES REGLES -DISPOSITIONS PARTICULIERES

V/Respect des mesures et règles sanitaires

Tout TITULAIRE/CLIENT/USAGER est tenu de respecter les règles et prescriptions sanitaires édictées par les pouvoirs publics ou par la Société exploitante en application d'une décision des pouvoirs publics. Le protocole sanitaire applicable le cas échéant est affiché dans les points de vente de la SOCIETE et sur susceptibles d'évaluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières, ...).

LE TITULAIRE/CLIENT/USAGER doit s'abstenir de tout comportement portant atteinte ou susceptible de porter atteinte à la sécurité, à la santé et à la tranquillité des autres usagers, du personnel de l'Opérateur et de ses sous-traitants (fait d'alcoolisme, violence, verballes ou physiques, consommation d'alcool ou de drogues, port d'armes, cris, utilisation d'appareils produisant un bruit excessif, bousculades, dépassement dans les files d'accès, etc.) sur les aires de départ et d'arrivée des remontées mécaniques exploitées par l'Opérateur, ainsi que sur ces remontées mécaniques. LE TITULAIRE/CLIENT/USAGER s'abstient également de dégrader les équipements exploités par l'Opérateur.

A défaut, l'Opérateur se réserve la faculté de lui interdire l'accès aux remontées mécaniques qu'il exploite, d'en informer tout officier de police judiciaire territorialement compétent et d'engager toutes poursuites à son encontre.

2/ Mesures de restriction énergétique

Dans le contexte de crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique pouvant impacter l'offre de transport par remontées mécaniques et la prestation du domaine skiable de l'OPERATEUR. Le cas échéant, la SOCIETE/OPERATEUR s'engage à

informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les autorités/fournisseur d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et le domaine skiable. Dans une telle éventualité, les dispositions prévues aux présentes (voir paragraphe FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE) s'appliqueront.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout TITULAIRE d'un TITRE est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'OPERATEUR, sous peine de sanction.

Il en est de même du respect des arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les pistes de ski. Il lui est recommandé de respecter les « Dix règles de conduite des usagers des pistes » édictées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils concernés de l'OPERATEUR, le TITULAIRE doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident ; il s'adresse à la SOCIETE exploitante concernée, comme détaillé ci-dessous).

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

PRISE DE VUES AUTOMATISEE

Il est porté à la connaissance des clients que les remontées mécaniques et domaines skiables LABELLEMONTAGNE sont équipés de systèmes de captation automatique d'images (webcams et/ou systèmes de prise de vue ludiques). Les images / vidéos générées sont conservées pour une durée d'un an à partir de la date de captation.

Prise de vues ludiques

Les systèmes de prise de vues ludiques qui sont installés sur des télésièges font l'objet d'un affichage particulier (en gare de départ ou sur les pylônes), signalant la présence d'un tel dispositif. Sur l'écran au sommet du télésiège concerné, les images ne sont plus affichées après un délai de deux heures.

Webcams

Les prises de vue des webcams ainsi que leurs archives encore accessibles sont consultables via le site www.labellemontagne.com.

L'intéressé peut, s'il le souhaite, faire supprimer les photos / vidéos sur lesquelles il s'avère identifiable, sur simple demande auprès de l'OPERATEUR. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'OPERATEUR ou ses partenaires éventuels, conformément à la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessous. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE ou à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@labellemontagne.com

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par l'OPERATEUR pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE, applicable à l'OPERATEUR, est disponible à l'adresse suivante : www.labellemontagne.com/fr/protection-des-donnees.

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données accessible ci-dessus.

Les données personnelles collectées à l'occasion de l'utilisation d'un Titre de Transport ou d'un produit connexe sont : traitées afin de :

- Contrôler l'accès du TITULAIRE aux remontées mécaniques exploitées par la SOCIETE, le cas échéant dresser un procès-verbal d'infraction, obtenir le règlement de l'indemnité forfaitaire due ou titre de cette infraction. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la SOCIETE à lutter contre la fraude ;
- Fournir au TITULAIRE des prises de vues ludiques . Ce traitement est fondé sur le consentement du TITULAIRE ;
- Envoyer au CLIENT des lettres d'information, des offres commerciales et des invitations à participer à des jeux, à des concours ou à des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé sur le consentement de l'intéressé ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations du CLIENT. Ce traitement est fondé sur le consentement de l'intéressé.

Secours

Les données personnelles collectées sur la fiche de secours à l'occasion de l'intervention des pisteurs -secouristes auprès d'une personne, font l'objet d'un traitement destiné à assurer le secours, ou suivi administratif de l'accident, à la facturation des frais de secours engagés et au traitement d'un éventuel litige.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la (des) Commune(s) concernée(s) ayant l'abilité l'OPERATEUR à mettre en place un service de secours sur le domaine skiable et à recouvrer les frais afférents.

Les données collectées sont destinées à l'OPERATEUR, à l'autorité publique chargée de la facturation et de l'encaissement des frais de secours, et le cas échéant la Gendarmerie (dans le cadre d'une enquête à la suite d'un accident), aux assureurs respectifs de l'OPERATEUR et de la Personne secourue, et aux services de santé apportant des soins à la Personne secourue. Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE, en écrivant par courriel a protectiondesdonnees@labellemontagne.com

ou à l'adresse postale suivante :

RISOUL LABELLEMONTAGNE

Châlet d'accueil – Risoul 1850

05600 RISOUL

Responsable des traitements : RISOUL LABELLEMONTAGNE

Le Directeur de site : Didier MANDON

Date de mise à jour : 01/09/2024

* Sociétés exploitant les domaines skiables composant le Domaine de la Forêt Blanche

Remontées mécaniques et pistes de Risoul : Société Risoul Labellemontagne (cf coordonnées ci-dessus)

Remontées mécaniques et pistes de Vars : SEM SEDEV, située Cours Grahner-Les Claux, 05560 Vars Les Claux, N° RCS : 386 250 211, Email : semsedev@sedev.fr.

** Société de gestion de la Navette – Shuttle service VTT :

SEM SGAT'RS, située à l'Office de Tourisme de RISOUL, Station Risoul 1850 - 05600 RISOUL, RCS n°799 272 069, Email : info@risoul.com.



RISOUL LABELLEMONTAGNE

Établissement principal : Chalet d'accueil 05600 RISOUL 1850
Téléphone : 04 92 46 07 51

Adresse mail : contact.risoul@labellemontagne.com

SAS au capital social de 3.000.000 €
Siège social : 114 voie Albert Einstein 73800 PORTE DE SAVOIE
RCS CHAMBERY §GAP N° 802 124 719
Responsabilité Civile ALLIANZ N° 61402706
N° TVA Intracommunautaire : FR 12 802 124 719
Enregistrée à l'ORIAS en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 19008696 (www.orias.fr),

Ci-après dénommée la « SOCIETE » OU « OPERATEUR »

Les présentes conditions particulières de vente à distance s'inscrivent dans le cadre des conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport sur remontées mécaniques, également disponibles et téléchargeables sur le site internet risoul.labellemontagne.com. Elles sont valables du 01/09/2024 au 31/08/2025.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

Les présentes Conditions d'Utilisation du Service de réservation via notre Site Internet régissent votre utilisation des sites www.labellemontagne.com, www.labellemontagne.ski, risoul.labellemontagne.com et vos relations avec la SOCIETE. Ces Conditions portent sur vos droits et responsabilités légales applicables dès lors que vous utilisez ce site.

Les sites sus mentionnés sont mis gratuitement à votre disposition (hors frais de connexion au site) pour votre usage personnel, sous réserve du respect des conditions définies ci-après. Votre utilisation de ces sites implique votre acceptation pleine et entière de l'ensemble des présentes Conditions d'Utilisation. Vous ne pouvez utiliser ces sites que si vous êtes âgé de plus de 18 ans et habilité à signer des contrats qui engagent votre responsabilité (l'utilisation par les mineurs de la réservation en ligne via notre Site est interdite). Vous serez financièrement responsable de toutes vos utilisations de ces Sites. Vous ne pouvez utiliser ces sites que pour faire des réservations ou des achats dans un but légitime. Ces sites sont destinés notamment à l'achat de forfaits et aucune utilisation, ou détournement de finalité n'est autorisé, notamment pour des finalités contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. A défaut de respect des présentes, nous nous réservons le droit, à tout moment, sans préavis, de vous interdire ou de vous restreindre l'accès à tout ou partie du ou des Sites, sans préjudice de tous dommages – intérêts.

IMPORTANT : vous êtes informé que, en application de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, l'ensemble des services proposés sur les sites sus mentionnés ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les services commandés sur le Site sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Particulières et aux Conditions Générales de Vente. La vente des produits d'assurance « Assur Glisse » demeure toutefois soumise aux dispositions relatives au droit de renonciation en cas de multi-assurances prévu par le Code des assurances, et dont les modalités figurent dans les notices d'information disponibles en ligne (www.originticketneige.com/.)

Conditions particulières de vente de forfaits en ligne

GENERALITES

La passation d'une commande conclue sur les modules de vente en ligne de la SOCIETE implique l'adhésion du client, ci-après dénommée le « TITULAIRE », aux présentes conditions particulières de vente en ligne, ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation également disponibles en ligne. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur en matière de vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France et pour l'activité de la SOCIETE. Conformément à l'article 13694 du Code civil, l'ensemble de ces conditions est mis à la disposition du TITULAIRE, qui a la possibilité de les télécharger. La langue des documents contractuels est le Français.

MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

L'achat ou le rechargement de forfaits à distance s'effectue en se connectant via l'adresse Internet <https://risoul.labellemontagne.com/fr/>. La commande ne peut être enregistrée que si le TITULAIRE s'est clairement identifié : soit par la saisie de ces identifiants (adresse e-mail + mot de passe) qui lui sont strictement personnels et lui donnent accès à son profil, soit en créant un compte en ligne.

Le forfait est chargé sur un support réencodable dénommé « Carte Forfait ». Cette Carte support est d'une valeur de 2 € non remboursable (voir modalité dans les conditions Générales de Vente). En le conservant le TITULAIRE accède au rechargement direct pour un prochain achat, en précisant son « numéro de Carte Forfait ». Le chargement du TITRE aura lieu automatiquement lors du premier passage du TITULAIRE aux bornes d'entrée « mains libres » du domaine de RISOUL – la Forêt Blanche.

PAIEMENT

Le prix est exigible à la commande. Les achats opérés via Internet ne pourront être réglés que par carte bancaire (Visa, American-express, Eurocard et Mastercard uniquement). Le paiement par E-carte bleue n'est pas accepté. Les données à caractère personnel communiquées par le TITULAIRE lors du règlement de la commande sont protégées par une procédure de cryptage.

COMMANDE - CONFIRMATION DE LA TRANSACTION

Conformément aux dispositions de l'article 13695 du Code civil, le TITULAIRE a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de conclure celle-ci pour exprimer son acceptation.

ACCUSE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR LA SOCIETE

Les commandes confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du TITULAIRE par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande. Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par l'organisme bancaire, la SOCIETE accuse réception de cette commande par un courriel envoyé à l'adresse saisie par le client (à conserver impérativement par le TITULAIRE ainsi que le récapitulatif de commande). Il est recommandé au TITULAIRE de conserver le résumé de la commande, celui-ci étant nécessaire pour toute réclamation ultérieure.

RESERVATION ET LIVRAISON DES FORFAITS

Les forfaits HIVER achetés en ligne seront, au choix du client :

- Rechargeables
- Expédiés par voie postale pour toute commande faite jusqu'à l'ouverture de la station (l'envoi à domicile sera facturé 3.00 euros, excepté pour les forfaits saison ou l'envoi est offert). Le délai de livraison est de 7 jours ouvré.
- Retirables aux bornes Click And Collect réparties sur la station (Carte des lieux de retraits possibles sur la station : [Hiver – Risoul 1850 - Labellemontagne](#)

La SOCIETE ne saurait être tenue pour responsable en cas de perturbation, grève partielle ou totale des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

ANNULATION – REMBOURSEMENT

Tout forfait Séjour (2 jours et plus, hors forfait saison et promotions), sous réserve qu'il ait été acheté au tarif public, peut être annulé jusqu'à 10h du matin du 1^{er} jour de ski ; dans ce cas, le forfait sera remboursé (moyennant prélèvement de frais de dossier de 3 €), après contrôle de sa non-utilisation. Le remboursement sera effectué sur simple demande à la SOCIETE, en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : risoul.labellemontagne.com/fr/hiver/questions-frequentes/. En cas d'annulation d'un des forfaits achetés dans le cadre d'un Pack Tribu, l'ensemble des forfaits non annulés sera refacturé au tarif Public individuel non remis.

MODALITES DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à RISOUL LABELLEMONTAGNE dans un délai de 1 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : RISOUL LABELLEMONTAGNE, Chalet d'accueil – Risoul 1850 -05600 RISOUL. A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : <https://www.mtv.travel/>. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

TARIFS – TITRES VENDUS EN LIGNE

Les grilles des tarifs publics sont affichées aux points de vente. Les tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises selon la TVA au taux en vigueur à la date d'achat. Tous les TITRES existants et vendus par la SOCIETE ne sont pas disponibles à la vente en ligne. Certains TITRES spécifiques ne sont disponibles qu'aux caisses de la SOCIETE à RISOUL, tandis que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet. Le forfait CARTE BLANCHE est souscrite uniquement via le site Internet carteblanche.labellemontagne.com.

Accès au domaine skiable pour les forfaits rechargés en ligne

Le chargement du TITRE aura lieu automatiquement lors du premier passage du TITULAIRE aux bornes de contrôle du domaine skiable. Celui-ci doit impérativement se faire à l'un des appareils de RISOUL 1850.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

La SOCIETE n'est tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la SOCIETE ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire, et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le TITULAIRE, valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur les modules de vente en ligne concernés.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments des pages des sites Internet, qui sont propriété de la SOCIETE, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de cette dernière. Toute reproduction d'un élément desdites pages ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de la SOCIETE.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE est disponible à l'adresse suivante : <https://www.labellemontagne.com/>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

Secours

Les données personnelles collectées sur la fiche de secours à l'occasion de l'intervention des pisteurs-secouristes auprès d'un Client, font l'objet d'un traitement destiné au suivi administratif de l'accident, à la facturation des frais de secours engagés et au traitement d'un éventuel litige.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la (les) Commune(s) concernée(s) ayant habilité la SOCIETE à mettre en place un service de secours sur le domaine skiable et à recouvrer les frais afférents.

Les données collectées sont destinées à la SOCIETE et l'autorité publique chargée de la facturation et de l'encaissement des frais de secours, la Gendarmerie (dans le cadre d'une enquête à la suite d'un accident), les assureurs respectifs de la SOCIETE et du Client, et les services de santé apportant des soins au Client.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la Société, en écrivant par mail à protectiondesdonnees@labellemontagne.com ou à l'adresse suivante : RISOUL LABELLEMONTAGNE – Chalet d'Accueil – 05600 – RISOUL 1850

Responsable des traitements : Risoul Labellemontagne

Finalités des traitements : gestion des fichiers de clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès

ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le service ventes de la SOCIETE dans les conditions prévues par l'Article L 134-2 du Code de la consommation. Dans ce cadre, le TITULAIRE peut accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Le Directeur de site : Didier MANCHON

Date de mise à jour : 01/08/2024